

Assemblée du 4 juillet 2011 (11)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 avril 2011 à 19 heures 30.

Présences

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Madame Huguette Savard ainsi que Messieurs Gilles Cayouette et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absence : Madame Nancy Brisson, messieurs Pascal Gauthier et Francis Tremblay.

Résolution #1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2011
04. Acceptation des comptes
05. Correspondance
06. Assurances collectives (renouvellement)
07. Évolution des dossiers et projets en cours
 - Travaux secteur Nord (Préco)
 - Travaux secteur Sud (Préco)
 - Traitement des eaux
08. Rapport des comités et représentations
 - Travaux publics (rue Bouchard)
 - Service incendie
 - Urbanisme
 - Loisirs (fête nationale, activités locales)
 - CJS, MDJ, autres comités
 - MRC
 - Régie intermunicipale (loi privée)
 - Autres activités et comités spéciaux
09. Mentions à l'item varia
 - a) Reportage TVA sur Ste Monique
 - b) Projet de villégiature Serge Lindsay
 - c) Accumulation d'eau et refoulement 297 rue St Jean
 - d) Régie des matières résiduelles
 - e) Prochaine assemblée
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

Résolution # 2 Adoption du procès-verbal du 6 juin 2011

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

1. **Ministère des Affaires Municipales.** Affectation de M. Claude Lefebvre, nouveau responsable au dossier du traitement des eaux, direction des infrastructures en remplacement de M. Gaétan Lemieux.
2. **Fédération Québécoise des Municipalités.** Invitation aux assises annuelles qui se tiendront les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011.
3. **RMR.** Bulletin de mai 2011 concernant le projet de municipalisation de la collecte des boues des fosses septiques.
4. **MRC de Lac St Jean Est.** Dépôt du projet de règlement 195-2011 en vue de modifier les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint Nazaire et créer une affectation urbaine secondaire sur le territoire de cette municipalité.
5. **MRC de Lac St Jean Est.** Dépôt du projet de règlement 194-2011 ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives aux sites d'enfouissement et d'autoriser un nouveau lieu d'enfouissement technique sur le territoire d'Hébertville Station.

Résolution # 3 Acceptation des comptes

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de juin de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

<u>chèque</u>	<u>destinataire et raison de paiement</u>	<u>montant</u>
Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3239	Postes Canada (timbres)	71.21
3240	Petite Caisse (poste, aqueduc)	163.81
3241	Raymond Lindsay (entretien roulotte véloroute)	300.00
3244	Roger St Pierre (buse machine à pression)	110.00
3245	Hydro Québec (puits, citerne)	1 983.63
3247	Alain Gauthier (émission des permis)	599.82
3248	Assurance 5000 (assurance maritime)	2 789.00
3249	Bell Alliant (déplacement de poteau)	1 769.91
3250	Bell Mobilité (cellulaires)	301.60
3251	Carl Brisson (entraînement pompier)	108.00
3252	Cefpa (fleurs)	1 008.48
3253	CTA (vitres, tapis guichet automatique)	613.03
3254	Déneigement MG (abrasif ch. Des Patriotes)	669.25
3255	Les Éditions Juridiques (licences chien)	267.70
3256	Les Électriciens du Nord (réparation fil)	1 732.09
3257	François Bouchard (compagnonnage eau potable)	479.50
3258	Génivar (eau potable)	1 602.20
3259	Garage Paul Émile Gauthier (essence)	1 856.46
3260	Hydro Québec (patinoire, hôtel de ville)	1 329.40
3261	Jean Claude Duchesne (déplacement)	101.67
3262	Maltais, Ouellet (pièces tracteur à pelouse)	53.59
3263	Mégaburo (fournitures de bureau)	356.02
3264	MRC Lac St Jean Est (cote-parts, vidanges)	32 305.61
3265	Paul Pedneault (Préco Sud)	1 862.67
3267	Produits BCM (Préco Sud)	43 768.70
3268	Pépinière Delisle (fleurs)	167.41

3269	Produits d'entretien Boily (produits entretien)	9.06
3270	Signalisation Inter Lignes (Préco sud)	654.50
3272	Terrassement Belleau (Préco sud, voirie, nivelage)	146 131.46
3273	Top Imaj (Préco sud, nord)	427.22
3274	Tremblay Assurances (cautionnement gravière)	200.00

243 793.00

Préco Nord

Top Imaj: 299.05 \$

Préco Sud

Paul Pedneault: 1,862.67 \$

Produits BCM: 32,305.61

Signalisation Inter Lignes 654.50

Terras. Belleau 109,024.28

Top Imaj: 128.17

TOTAL 143,975.23 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Jean Claude Duchesne, dg

Résolution # 4 Renouvellement ass. collectives 1^{er} août 2011 - 31 juillet 2012

Considérant que le Groupe Financier AGA Inc a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

Considérant l'évolution de l'ensemble du regroupement de la dernière année;

Considérant que les frais d'administration (13.7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

Considérant que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

Considérant que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2011 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus dans la dernière année;

Considérant qu'il s'agit de la troisième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

Considérant que le Groupe Financier AGA Inc recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte Monique procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA Inc.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA Inc.

DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

TRAVAUX PRÉCO NORD

Les travaux visant à finaliser ce secteur ainsi que les correctifs demandés sont en cours ou pratiquement terminés. Il reste à régler un problème d'étanchéité d'une conduite d'égout sur la rue St Jean et une correction à apporter au niveau du pavage sur la rue Côté.

TRAVAUX PRÉCO SUD

Les travaux vont bon train. Au cours de la semaine, des préparatifs seront entrepris en vue de niveler et procéder au dernier rechargement de la rue afin d'y appliquer du pavage (fin juillet) et préparer les futurs emplacements pour la construction des trottoirs dont les travaux devraient débuter vers le 11 juillet.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le ministère des Affaires municipales devrait sous peu confirmer le montant qui sera attribué à la municipalité de Sainte Monique pour procéder aux travaux afférents au traitement des eaux usées. Il y a une pression populaire visant à appuyer la municipalité pour qu'elle traite ses eaux usées; cet appui est bénéfique à la municipalité. M. le maire a fait mention dans les médias que la municipalité s'attendait à une aide financière d'au moins 90% pour faire ces travaux.

RAPPORT DES COMITÉS

TRAVAUX PUBLICS

La corporation du camping a vendu deux emplacements récemment dont l'un situé à l'extrémité de la rue Bouchard. Cet emplacement n'est pas desservi pour le moment et il y aura lieu de prolonger les services sur quelques mètres seulement pour raccorder ce terrain aux services municipaux. Le conseil évaluera s'il est pertinent ou non de prolonger au-delà de cet emplacement les services pour aménager de nouveaux emplacements sur cette rue.

SERVICE INCENDIE

La dernière réunion de la Régie a été consacrée au bilan des 3 dernières années des activités quant à son organisation, ses interventions et ses efforts de prévention en association avec chacune des casernes. M. Cayouette fait le résumé des activités de la régie pour le mois de mai où 13 appels ont été reçus comparativement à 14 l'an dernier pour le même mois. On constate que les citoyens sont plus alertes et prudents, ce qui est probablement le fruit des activités de prévention. Beaucoup de gens aimeraient faire un feu à l'extérieur mais disent ne pas connaître les moda-

lités du règlement qui s'appliquent dans ce domaine. Il serait utile qu'un résumé de ce qu'il est permis de faire soit publié et quelles conditions s'appliquent à la situation.

URBANISME

Le projet de développement en zone de villégiature de M. Serge Lindsay fait l'objet d'une réserve quant à son approbation. Questionné à savoir pourquoi le conseil n'accepte pas d'emblée le projet, des explications sont fournies séance tenante sur ce qui devrait être fait pour que ce projet soit approuvé. Il reste un segment de rue d'environ 100 pieds à prolonger pour rejoindre la rue de la pointe à celle que prévoit aménager M. Lindsay. Pourquoi refuser de prolonger cette partie de rue alors qu'il saura recouvrer dans l'immédiat son investissement et davantage puisque deux propriétaires sont très intéressés à acheter des emplacements. La municipalité a confirmé qu'elle est prête à prolonger son réseau d'aqueduc sur le prolongement de la rue de la pointe en direction du nouveau développement, ce qui occasionne des frais importants. Cette intention confirme la bonne volonté de la municipalité d'investir dans ce projet et dans cette démarche, elle n'est pas responsable du retard occasionné par la situation. Au contraire, elle a pris les devants afin que les deux promoteurs se rencontrent afin d'arriver à une entente. Il ne reste qu'à prolonger la rue et tout indique que M. Lindsay se prive lui-même en retardant ainsi puisqu'il sera le premier à en retirer un intérêt pécuniaire. On ne trouvera nulle part une municipalité qui assume les frais d'installation d'un service d'aqueduc pour supporter un développement de villégiature, sauf la municipalité de Ste Monique. Qui plus est, il sera demandé à la municipalité de prendre en charge le chemin. N'est-ce pas suffisant comme contribution?

Quant au reproche adressé à la municipalité au fait d'avoir versé 25 000 \$ à un promoteur (Marco Tremblay) pour développer le secteur du chemin des Patriotes, il faut savoir que l'entrepreneur a aménagé et élargi le chemin d'accès au secteur concerné, fait démolir le garage à proximité de la résidence dont bien des citoyens se plaignaient de la surabondance d'objets qui y étaient entreposés, il a fait cadastrer l'accès au chemin et finalement a assumé les frais d'achat de matériel et d'installation du service d'aqueduc, lequel réseau a été cédé à la municipalité. Il n'y pas d'autre entrepreneur qui aurait osé en faire autant pour permettre de développer un secteur où il ne s'est rien passé en terme de développement depuis que la municipalité existe. Dans ce dossier, la municipalité ne lui a pas fait de cadeau et ne connaît pas d'autres entrepreneurs qui voudraient faire de même.

La prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le 18 juillet prochain.

LOISIRS

Les festivités de la fête nationale ont connu un franc succès. L'organisation a été pondérée d'activités qui ont été appréciées par un public de tous âges, y compris les jeunes qui n'ont pas été oublié. Les participants de la CJS ont été mis à contribution et leurs travaux ont été appréciés. Suite à un raccordement temporaire des bâtiments publics au réseau d'aqueduc en raison du remplacement des conduites, il a fallu redoubler d'ardeur pour satisfaire le besoin en eau potable et en service sanitaire (toilettes dans les locaux de l'école et de l'Age d'Or). Une motion de félicitations est adressée à M. Carl Brisson qui a consacré toute son énergie et qui s'est dévoué afin de répondre aux besoins de la population.

Le conseil n'a pas reçu de rapport d'activités du festival western. Ce rapport devrait être déposé lors d'une prochaine séance du conseil.

CJS, COMITÉ DE BIENVENUE

La coopérative jeunesse de services est en opération et regroupe cette année 14 participants de 11 à 17 ans. Lors d'une activité collecte de fonds, les coopérants ont recueilli 1,800 \$ dans un barrage routier.

La célébration des naissances des nouveaux nés et des nouveaux arrivants feront l'objet d'une seule et même activité qui se tiendra dans un 5 à 7 le 12 novembre prochain.

MRC DE LAC ST JEAN EST

Lors de la dernière réunion, il a été discuté du service incendie des deux régies (nord et sud). Une subvention était attribuée à la MRC pour ces régies et ville d'Alma. La somme recueillie a été divisée en deux montants égaux et versé aux deux régies, ville d'Alma ayant cédé sa part (30 000 \$) aux deux régies.

Les municipalités avaient jusqu'au 23 juin dernier pour déposer de projets dans le cadre du programme Volet 2. Une enveloppe de 15 000 \$ a été réservée pour chaque municipalité, du moins pour celles qui déposeront un projet. Ceci n'exclut pas qu'une municipalité peut recevoir davantage si la somme des projets déposés n'atteint pas le fonds réservé. La municipalité de Ste Monique a fait une demande pour l'ajout de 6 terrains de camping desservis et la demande de contribution au programme Volet 2 est de 45 800 \$

RÉGIE INTERMUNICIPALE

La Régie intermunicipale du secteur nord a obtenu le 10 juin dernier une loi privée en vue de lui permettre de vendre les surplus de gaz non utilisés par l'entreprise Arbec. Cette autorisation donne un élan particulier à la régie alors qu'il est rarissime d'obtenir pour une municipalité ou une régie le droit d'effectuer une vente dans un quelconque intérêt commercial. Il y a lieu de féliciter les promoteurs de cette démarche qui ont à cœur de développer le milieu pour créer de la richesse et consolider les emplois.

MENTIONS A L'ITEM VARIA

- **Reportage TVA sur la municipalité de Ste Monique.** Samedi dernier, une équipe de la chaîne de télévision TVA a couvert le territoire de Sainte Monique et a pu saisir diverses scènes visuelles de notre municipalité. Le reportage sera diffusé sur le TVA local le vendredi 22 juillet à 13H30 dans le cadre de l'émission "Plaisirs de Vivre". L'équipe de tournage a été enchantée des endroits qui lui ont été proposés et devrait produire une émission de 15 minutes où M. le Maire prend également la parole.

- **Projet de villégiature Serge Lindsay.** Ce sujet a été ramené plus tôt au cours de l'assemblée dans le rapport des comités à la section urbanisme.

- **Accumulation d'eau et refoulement 297 rue St Jean.** Il y a un problème d'accumulation d'eau sur la rue St Jean, en face du numéro civique 297 (Vital Larouche). Le citoyen mentionne qu'à plusieurs reprises, il y a un refoulement d'eau qui s'est produit à partir de la conduite d'égout. Bien que cette conduite est pour ainsi dire neuve, on ne comprend pas pourquoi il y a eu ce refoulement. Lors des deux orages hors du commun qui ont eu lieu il y a environ 3 semaines, la pluie était diluvienne, ce qui pourrait être un facteur expliquant cette situation. C'est la première fois que l'on rapporte ce genre d'événement. Dans la même foulée, le propriétaire voisin de M. Larouche a constaté que le refoulement avait semble-t-il causé le bris de son clapet anti retour. Le conseil estime que cette situation mérite que l'on procède à un examen des lieux et de la conduite. Un cas similaire de refoulement a été rapporté au 178 de la rue Melançon (Frédéric Gilbert) alors qu'il s'est produit plus d'une fois, encore là, en considérant que toutes les infrastructures de la rue ont été remplacées il y a moins de 3 ans, ce qui semble être peu concevable dans pareil cas.

- **Régie des Matières Résiduelles.** La RMR qui a acquis la compétence pour procéder à la collecte des boues des fosses septiques (15 000 dans les 3 MRC) autour du Lac St Jean entreprend toutes les démarches en vue d'évaluer la pertinence de procéder à cette tâche. Les fosses septiques résidentielles seraient vidangées à tous les deux ans, celles des résidences de villégiatures estivales et chalets à tous les 4 ans. Cette vidange serait appliquée à toutes les municipalités et facturée sur le compte de taxes municipales. On ne connaît pas le coût exact du service qui sera instauré mais on estime qu'il devrait être établi en fonction d'une économie d'échelle. Il permettra également d'identifier, à l'occasion, diverses résidences qui ne sont dotées d'aucune installation, ce qui ne devrait pas être le cas. En considérant que le sujet fera bientôt partie de l'actualité municipale si le service est dispensé, les citoyens seront informés de l'évolution du dossier qui devrait connaître d'ici un mois ou deux un développement significatif.

- **Prochaine séance du conseil.** La prochaine séance du conseil se tiendra lundi le 8 août au lieu du 1^{er} lundi du mois.

PERIODE DE QUESTIONS

Question 1. Est-ce que la municipalité entend installer une aire de circulation entre ma résidence et la rue qui sera délimité par une bordure et comment compte-t-on entretenir cette partie enclavée entre mon emplacement et la rue? (Denise Boily).

Réponse. La rue est très large et il n'y a pas de raison de la conserver à 66 pieds de largeur pour les prochains 50 ans. Considérant que la piste cyclable passe sur cette rue, le conseil y voyait un avantage à sécuriser les usagers de la piste cyclable en leur attribuant un espace qui serait utilisé par les piétons également. Tout le monde devrait en être avantagé selon cette formule. Pour l'entretien d'hiver, le citoyen n'a que quelques pieds de plus à faire déneiger; il ne perd rien en soi.

Résolution # 5 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 20H30

M. Georges Bouchard, maire

Jean Claude Duchesne, dir. général